

Projets soumis et en cours dans le domaine des medias et de la liberté d'expression en ligne et hors ligne

De 1 mai 2016 à 30 septembre 2016

Résumé

Douze projets de coopération avec financement externe (contributions volontaires ou financés conjointement par l'Union européenne) sont actuellement en cours pour un montant total de 7 229 398 euros. Certaines activités sont également financées par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Environ 143 activités ont été organisées depuis mai 2016. Le travail mené dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias a englobé une gamme très large d'activités comme suit : de l'expertise juridique, des programmes de formation, des séminaires, des conférences et d'autres événements avec la participation notamment des fonctionnaires, des professionnels des médias et de la société civile. L'effort constant de rechercher des liens et des synergies entre les différents projets est une valeur ajoutée des activités de coopération. Les meilleures pratiques et les résultats obtenus sont incessamment partagés avec d'autres par le biais de réseaux bilatéraux et régionaux.

Pour plus d'information sur nos projets visitez notre site :

<http://val-www.coe.int/fr/web/freedom-expression>

Et notre page Facebook: [Information Society Group](#)

PROJETS EN COURS

1. Liberté d'expression et liberté des médias

Bénéficiaire	Azerbaïdjan
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	36 mois (janvier 2015 - décembre 2017)
Fonds total	€ 800 000
Objectif du projet	L'objectif principal consiste à renforcer la législation nationale et la réglementation des médias en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe pour garantir la liberté d'expression et d'information. Le Conseil de l'Europe apportera son soutien aux autorités nationales par le biais de propositions solides de réformes juridiques visant à assurer la sécurité des journalistes dans leur rôle de défense de la liberté d'expression et d'accès à l'information.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'implémentation d'un cadre juridique et des infrastructures, y compris des mesures correctives, en conformité avec les normes européennes relatives à la liberté d'expression et à l'accès à l'information; - Revoir la législation sur les médias et leur régulation afin de les rendre conformes aux normes européennes, y compris aux normes éthiques pour les professionnels des médias ; - Sensibiliser aux normes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté d'expression et à la liberté des médias ; - Promouvoir et garantir la sécurité des journalistes.
Partenaires	Toutes les activités seront menées après consultation et en coopération avec toutes les autorités publiques pertinentes, les experts nationaux et internationaux, les professionnels des médias ainsi que les ONG locales au niveau national.
Groupes cibles	Autorités publiques, parlement, structures de formation juridique, universités, organisations de journalistes et des ONG.
Bénéficiaires ultimes	Professionnels des médias, juges, juristes, le grand public.
Résultats attendus	- Accroissement du nombre d'enquêtes et d'actions judiciaires qui aboutissent à des condamnations, dans les cas de harcèlement physique et juridique (y compris la détention) des journalistes ;

- Conformément à la CEDH et sa jurisprudence, la législation portant sur la diffamation (en particulier concernant les peines s'y référant) est supprimée du code pénal. Des sanctions civiles pour diffamation, qui sont raisonnables et proportionnées, sont introduites ;

- Un service juridique indépendant et durable pour la protection des droits des journalistes est mis en place ;

- Renforcement des politiques pour l'accès à Internet à haut-débit.

Activités principales

Expertise légale, réunions d'experts, formations, conférences, activités de sensibilisation.

2. Promotion de la liberté, du professionnalisme et du pluralisme des médias

Bénéficiaire	Géorgie
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	36 mois (janvier 2015 - décembre 2017)
Fonds total	€ 250 000
Objectif du projet	L'objectif principal consiste à renforcer la liberté d'expression et l'accès à l'information avec des médias ouverts, indépendants et pluralistes, conformément aux normes du Conseil de l'Europe
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la législation sur les médias et leur régulation afin de les rendre conformes aux normes européennes, y compris aux normes éthiques pour les professionnels des médias ; - Soutenir l'implémentation d'un cadre juridique et des infrastructures, y compris des mesures correctives ; - Garantir la sécurité des journalistes.
Partenaires	Toutes les activités seront menées après consultation et en coopération avec toutes les autorités publiques pertinentes, les experts nationaux et internationaux, les professionnels des médias ainsi que les ONG locales au niveau national.
Groupes cibles	Autorités publiques, parlement, structures de formation juridique, universités, organisations de journalistes et des ONG.
Bénéficiaires ultimes	Professionnels des médias, juges, juristes, le grand public.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le professionnalisme, la responsabilité, et le respect des règles déontologiques des journalistes en continuant de les sensibiliser sur leurs droits et leur éthique professionnelle ; - Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation en journalisme, en abordant leurs droits et responsabilités particuliers ; - Continuer à promouvoir l'indépendance des organes de régulation de radiodiffusion et les radiodiffuseurs de service public ; - Améliorer la visibilité des groupes minoritaires dans les médias et augmenter le nombre d'activités promotionnelles qui abordent le discours de haine et l'intolérance.
Activités principales	Expertise légale, réunions d'experts, formations, conférences, activités de sensibilisation.

3. Promotion d'un journalisme professionnel et responsable en soutenant le réseau régional d'organes d'autorégulation - régional

Bénéficiaires	Régional (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine, Bélarus)
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	36 mois (janvier 2015 - décembre 2017)
Fonds total	€ 409 000
Objectif du projet	L'objectif principal consiste à soutenir le réseau régional d'organes d'autorégulation et le renforcer pour qu'il soit une association efficace et éventuellement durable pour garantir un journalisme professionnel et responsable. A cette fin, le protocole d'accord établissant le réseau est renforcé avec des discussions et des décisions sur des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité des organes d'autorégulation des médias et de la coopération en matière de ressources de sensibilisation.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions nationales et régionales pour renforcer les capacités des organes nationaux d'autorégulation et du réseau lui-même à défendre la liberté d'expression et l'accès à l'information à long terme et conformément aux normes du Conseil de l'Europe au niveau national et régional ; - Promouvoir l'importance du rôle joué par les organes nationaux d'autorégulation en conformité avec les normes européennes; - Accroissement du nombre de plaintes portant sur la déontologie journalistique qui donnent lieu à des mesures disciplinaires ; - Établir un plan de financement durable et à long terme.
Partenaires	Organes nationaux d'autorégulation et le réseau régional, experts nationaux et internationaux, réseaux des journalistes.
Groupes cibles	Professionnels des médias, société civile
Bénéficiaires ultimes	Professionnels des médias, société civile, le grand public
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la visibilité, la pertinence et l'efficacité des organes existants d'autorégulation en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, et en Ukraine, et en créer de nouveaux le cas échéant ; - Garantir les échanges réguliers d'information et d'expériences entre les organes d'autorégulation ;

- Habilitier les organes individuels d'autorégulation à trouver plus de légitimité dans leurs pays respectifs ;
- Examiner et résoudre des plaintes transfrontalières ;
- Développer un modèle auto-suffisant de financement pour faire suite au projet ;
- La coopération entre les ONG pour la liberté de la presse et les gouvernements est établie et promue.

Activités principales

Séminaires nationaux, conférences régionales, activités de sensibilisation

4. Protection de la liberté de l'Internet par législation et des arrangements pour le dialogue multipartite

Bénéficiaire	Géorgie
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	36 mois (janvier 2015 - décembre 2017)
Fonds total	€ 400 000
Objectif du projet	L'objectif principal consiste à renforcer la bonne gouvernance à l'ère numérique par une protection accrue des droits de l'homme et de la primauté du droit sur Internet, dans le cadre de la promotion des politiques de bonne gouvernance et de droits de l'homme, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, au niveau national.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la proportion de recommandations du Conseil de l'Europe sur la législation relative à l'Internet rédigées par les autorités nationales en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et internationales relatives au respect des droits de l'homme ; - Améliorer la politique juridique et le cadre réglementaire liés à la gouvernance de l'Internet, pour qu'ils soient: en conformité avec la CEDH, fondés sur les meilleures pratiques internationales et mis au point grâce à un processus de consultation multipartite, impliquant les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté technique ; - Mettre en place un Forum national sur la gouvernance de l'Internet dans le pays ; - Promouvoir des garanties pour le respect des droits de l'homme en termes de services des fournisseurs nationaux d'Internet en conformité avec les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme destinées aux FSI.
Partenaires	
Groupes cibles	Présidence de la Géorgie, Conseil national pour la sécurité de Géorgie, Ministère de la Justice, Agence d'échange de données, Ministère du développement régional et de l'infrastructure, Commission nationale géorgienne des communications, Parlement de la Géorgie et sa commission des droits de l'homme et intégration civile, ONG nationales.

Bénéficiaires ultimes	Acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques de gouvernance de l'Internet, à la fois dans le secteur public et privé.
Résultats attendus	<p>La société dans son ensemble, chaque individu.</p> <ul style="list-style-type: none">- Conformité accrue des cadres juridiques nationaux et des pratiques avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression ;- Meilleure connaissance par les autorités étatiques pertinentes des normes du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'Internet et de la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'homme en la matière;- Meilleure connaissance et sensibilisation des utilisateurs d'Internet sur les voies de recours et les moyens de réparation lorsque des droits fondamentaux sont violés dans l'environnement numérique ;- Un engagement accru des fournisseurs de services Internet à protéger les droits de l'homme dans l'environnement numérique, en conformité avec les normes pertinentes du Conseil de l'Europe ;
Activités principales	<ul style="list-style-type: none">- Les politiques de gouvernance de l'Internet sont préparées et débattues à travers un Forum national multipartite sur la gouvernance de l'Internet ;- Participation renforcée des principales parties prenantes géorgiennes aux débats sur la gouvernance de l'Internet à l'international et les droits de l'homme : Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), Dialogue Européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG). <p>Expertise juridique, réunions d'experts, ateliers, formations et activités de sensibilisation, séminaires, tables rondes et conférences régionales.</p>

5. Renforcer le respect des droits de l'homme dans la mise en œuvre de l'Agenda numérique de la République de Moldova

Bénéficiaire	République de Moldavie
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	24 mois (janvier 2015 – décembre 2016)
Fonds total	€ 400 000
Objectif du projet	L'objectif principal consiste à renforcer la sensibilisation et le respect des droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression et le respect de la vie privée par la mise en place d'une société d'information en République de Moldavie.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la proportion de recommandations du Conseil de l'Europe sur la législation relative à l'Internet rédigées par les autorités nationales en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et internationales en matière de droits de l'homme ; - Augmenter le nombre d'utilisateurs d'Internet qui savent comment protéger leurs droits en ligne en cas de violation ; - Mettre en place un Forum national sur la gouvernance de l'Internet dans le pays.
Partenaires	Ministère des technologies de l'information et des communications; Agence de régulation nationale pour les communications électroniques et les technologies de l'information ; Ministère de l'administration publique ; Ministère de la Justice ; Ministère des affaires internes ; Académie d'administration publique de Moldova ; Institut des politiques publiques.
Groupes cibles	Acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques de gouvernance de l'Internet, à la fois dans le secteur public et privé.
Bénéficiaires ultimes	La société au sens large, chaque individu.
Résultats attendus	- Les autorités nationales ont une meilleure connaissance des normes adoptées du Conseil de l'Europe en matière de respect des droits de l'homme et d'internet et en font usage dans la mise en œuvre de la stratégie de développement de la société

de l'information nationale, la Moldavie numérique 2020 ;

- Les utilisateurs d'Internet en général, et les enfants et les jeunes en particulier, sont plus sensibilisés et capables de suivre le niveau de respect de leur droits de l'homme sur Internet ;

- Renforcement de l'engagement des fournisseurs d'accès à Internet vis à vis des droits de l'homme conformément aux lignes directrices du CdE ;

- Un forum sur la gouvernance de l'Internet habilitant la prise de décisions en matière de gouvernance de l'Internet sur la base du principe de multiples parties prenantes est mis en place dans la République de Moldavie.

Activités principales

Campagnes de sensibilisation du public, rapports d'experts, ateliers, formations, séminaires, tables rondes et conférences régionales.

6. Renforcer le respect pour la protection des droits de l'homme en ligne par le renforcement des capacités, la coopération régionale et la participation à la gouvernance mondiale de l'Internet - régional

Bénéficiaires	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	18 mois (juillet 2016 – décembre 2017)
Fonds total	€ 300 000
Objectif du projet	L'objectif principal est d'améliorer les connaissances et la compréhension des parties prenantes à la Gouvernance de l'Internet (GI) dans les pays du partenariat oriental des nouvelles technologies/politiques et pratiques relatives à l'Internet vis-à-vis les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et développer davantage un programme permanent d'enseignement sur l'Internet par le Conseil de l'Europe ; - Augmenter la proportion de recommandations du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'Internet ; - Améliorer la politique juridique et le cadre réglementaire liés à la gouvernance de l'Internet, pour qu'ils soient: en conformité avec la CEDH, fondés sur les meilleures pratiques internationales et mis au point grâce à un processus de consultation multipartite, impliquant les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté technique ; - Renforcer l'équilibre entre les participants à l'environnement national de gouvernance de l'Internet.
Partenaires	Agences gouvernementales et autorités de régulation régionales, école d'été européenne sur la gouvernance de l'Internet (EuroSIG), organisations de la société civile, fournisseurs de services Internet, autorités éducatives et établissements universitaires.
Groupes cibles	Acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques de gouvernance de l'Internet, à la fois dans le secteur public et privé.
Bénéficiaires ultimes	
Résultats attendus	

La société, chaque individu

- Etablissement d'un partenariat et des échanges avec l'école d'été européenne sur la gouvernance de l'Internet (EuroSIG) ;
- Ecoles d'été/d'hiver sur la gouvernance de l'internet sont organisées chaque année pour un minimum de 6 participants de chacun des pays du partenariat oriental ;
- Des experts de tous les pays du partenariat oriental ont approfondi leurs connaissances, la capacité de représenter leur pays, et de prendre part à l'élaboration des politiques régionales et mondiales sur la gouvernance de l'internet ;
- Elaboration de politiques nationales sur l'Internet qui prennent en considération les aspects relatifs aux droits de l'homme ;

Activités principales

- Participation accrue des pays du partenariat oriental au dialogue multipartite régional/mondial sur l'Internet ;

Expertise juridique, école d'été sur la gouvernance de l'Internet, ateliers, formations et activités de sensibilisation, séminaires, tables rondes.

7. Renforcer et développer les systèmes nationaux de protection des données - régional

Bénéficiaires	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine, Bélarus
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	36 mois (janvier 2015 – décembre 2017)
Fonds total	€ 300 000
Objectif du projet	L'objectif principal consiste à renforcer le droit à la protection des données dans les 6 pays cibles en développant davantage le cadre législatif et réglementaire fondé sur les droits en matière de protection des données et de mettre efficacement en œuvre les principes de protection des données dans la région.
Objectifs spécifiques	<p>- Augmenter la proportion de recommandations du Conseil de l'Europe relatives au cadre juridique, politique et réglementaire en matière de protection des données, qui sont mises en œuvre par les autorités nationales dans tous les pays du partenariat oriental et les rapprocher des normes internationales en la matière ;</p> <p>- Les rapports et les recommandations des autorités de contrôle compétentes reflètent les normes internationales suite aux formations dispensées à leur personnel dans tous les pays du partenariat oriental.</p>
Partenaires	
Groupes cibles	Gouvernements, agences publiques et autorités de contrôle, organisations de la société civile et institutions académiques.
Bénéficiaires ultimes	Acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques du système de protection des données, à la fois dans le secteur public et privé.
Résultats attendus	<p>La société, chaque individu.</p> <p>- Amélioration des lois sur la protection des données, règlements et politiques en conformité avec les normes internationales et européennes sur la protection des données, afin de garantir le plus haut niveau de protection des personnes, y compris par la surveillance efficace de la mise en œuvre de la législation dans tous les pays du partenariat oriental;</p>

Activités principales

- Capacité accrue de l'autorité de contrôle à assurer le plus haut niveau de protection des personnes et une surveillance efficace.

Expertise juridique, rapports, tables rondes, séminaires, ateliers, publications, revues de presse.

8. Renforcer les capacités des acteurs des médias à soutenir le pluralisme en Ukraine

Bénéficiaire	Ukraine
Financement	Conseil de l'Europe/UE Partenariat oriental Cadre de Coopération Programmatique (PCF) 2015-2017
Durée	12 mois (janvier 2016 - décembre 2016)
Fonds total	€ 175 000
Objectif du projet	Renforcer les capacités juridiques et institutionnelles des acteurs des médias pour l'exercice effectif du pluralisme et de la liberté d'expression en Ukraine.
Objectifs spécifiques	<p>Objectif spécifique 1: Renforcer les capacités des professionnels des médias à mettre en œuvre la nouvelle loi sur les services de média audiovisuel.</p> <p>Objectif spécifique 2: Renforcer la capacité de services de média audiovisuel à mettre en œuvre la loi sur la transparence de la propriété des médias, le passage au numérique et la surveillance du radiodiffuseur public.</p> <p>Objectif spécifique 3: Faciliter le développement des nouveaux médias communautaires dans les régions.</p> <p>Objectif spécifique 4: Sensibiliser le public à l'importance du radiodiffuseur de service public.</p>
Résultats attendus	<p>Résultat attendu pour l'objectif spécifique 1: Renforcement de la capacité des professionnels des médias à mettre en œuvre la nouvelle loi sur les services de média audiovisuel ; de nouveaux règlements sont développés ;</p> <p>Résultat attendu pour l'objectif spécifique 2: Renforcement de la capacité de l'organe de régulation, le Conseil national sur la télévision et la radio d'Ukraine, à mettre en œuvre la loi sur la transparence de la propriété des médias, le passage au numérique, l'infliction des sanctions aux radiodiffuseurs, la transition d'un système de licences à un système d'autorisations, la surveillance de la diffusion publique.</p>

Modernisation du site web de l'organe de régulation pour remplir ses nouvelles fonctions liées à transparence en matière de propriété des médias conformément aux recommandations des experts du Conseil de l'Europe.

Résultat attendu pour l'objectif spécifique 3:

Etablissement de davantage de médias communautaires dans les régions de l'Ukraine, y compris dans les zones où vivent des minorités ethniques. Sensibilisation accrue des députés et des autorités sur la politique des médias communautaires, amélioration de la législation dans ce domaine.

Résultat attendu pour l'objectif spécifique 4:

Partenaires
Sensibilisation accrue du public sur le rôle et l'importance du service public de radiodiffusion.

Groupes cibles
La télévision d'Etat et le Comité pour la Radio d'Ukraine, le Conseil national de la radiodiffusion d'Ukraine, le Comité Verkhovna Rada pour la liberté d'expression et d'information, le nouveau radiodiffuseur public d'Ukraine, les groupes de la société civile et les associations professionnelles.

Activités principales
Hommes politiques, journalistes, éditeurs, responsables de médias, associations professionnelles compétentes, fonctionnaires des autorités nationales, juges, représentants de la société civile.

Réunions d'experts et séminaires, ateliers, formations et activités de sensibilisation, tables rondes et conférences, publications.

9. Renforcer la liberté des médias et mettre en œuvre un système de radiodiffusion public en Ukraine

Bénéficiaire	Ukraine
Financement	Contribution volontaire (République tchèque, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie)
Durée	12 mois (janvier 2016 - décembre 2016)
Fonds total	€ 557 372
Objectifs spécifiques	<p>Objectif spécifique 1: Renforcer le cadre réglementaire dans le domaine de la politique d'information et des médias en conformité avec les normes et les standards européens.</p> <p>Objectif spécifique 2: Faciliter la mise en place d'un véritable système de radiotélévision de service public en Ukraine grâce à une assistance d'experts. Assurer le respect des normes professionnelles et éthiques de la radiodiffusion.</p> <p>Objectif spécifique 3: Améliorer l'accès aux documents officiels et à l'information détenue par les autorités publiques et protéger à la fois les droits individuels au respect de la vie privée et au contrôle des données personnelles.</p> <p>Objectif spécifique 4: Renforcer la sécurité des journalistes en Ukraine et sensibiliser l'opinion publique aux normes internationales existantes relatives à la protection des journalistes.</p>
Résultats attendus	<p><i>Résultats attendus pour l'objectif spécifique 1:</i> Elaboration de recommandations concrètes définissant un cadre réglementaire concernant les médias et favorisant la liberté et l'indépendance des médias.</p> <p><i>Résultats attendus pour l'objectif spécifique 2:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conseils d'experts sur la consolidation d'un véritable radiodiffuseur public attendus pour 2016-2017. 2. Capacité accrue du radiodiffuseur public à assurer la

production d'une meilleure qualité de programmation.

3. Promotion des normes éthiques et professionnelles relatives à la radiodiffusion grâce à des solutions de co-régulation.

Résultats attendus pour l'objectif spécifique 3:

1. Assistance d'experts et formation approfondie aux fonctionnaires des autorités nationales et locales pour appliquer le test d'intérêt public dans le processus de classification de documents.

2. Capacité renforcée d'un organe de contrôle indépendant pour l'accès à l'information.

3. Création en Ukraine d'un environnement favorable pour les "champions de l'information" avec le lancement d'un prix durable indépendant et annuel, en conformité avec les meilleures pratiques internationales.

Résultats attendus pour l'objectif spécifique 4:

1. Formation des journalistes sur les moyens de se protéger (intégrité physique et moyens techniques de protection des sources de communications et des données).

2. Meilleure information des autorités compétentes de l'Etat sur l'obligation positive émanant de la Cour européenne des droits de l'homme, en matière de protection des journalistes.

3. Instauration d'un dialogue régulier entre les instances chargées de l'application des lois et les organisations de journalistes pour améliorer le processus d'investigation impliquant les représentants des médias.

Partenaires

La télévision d'état et le comité radiophonique de l'Ukraine, le Conseil national de la radiodiffusion d'Ukraine, le Comité Verkhovna Rada pour la politique de liberté d'expression et d'information, le nouveau radiodiffuseur public d'Ukraine, les groupes de la société civile et les associations professionnelles.

Groupes cibles

Hommes politiques, journalistes, éditeurs, responsables de médias, associations professionnelles compétentes, fonctionnaires des autorités nationales, juges, représentants de la société civile.

Activités principales

Expertises juridiques, réunions et séminaires d'experts, ateliers, formations et activités de sensibilisation, tables rondes, conférences, publications et débats publics à la télévision.

10. Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et de médias dans l'Europe du Sud-Est (JUFREX)

Bénéficiaires	Albanie, Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie, Kosovo ¹
Financement	Conseil de l'Europe/Union Européenne – Programme Joint
Durée	36 mois (avril 2016 – mars 2019)
Fonds total	€ 3 100 000
Objectif du projet	Promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias en ligne avec les normes du CdE, avec un accent particulier sur le pouvoir judiciaire en l'Europe du Sud-Est.
Objectifs spécifiques	<p><u>Soutien au pouvoir judiciaire</u></p> <p>Objectif spécifique 1: Améliorer l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en matière de liberté d'expression dans le travail quotidien du pouvoir judiciaire à travers l'interprétation et l'application de la législation en conformité avec les normes européennes.</p> <p>Objectif spécifique 2: Renforcer la capacité des centres de formation nationaux, des académies des juges et des procureurs et des associations d'avocats pour former les professionnels du droit sur la CEDH, la jurisprudence de la CEDH et d'autres normes européennes relatives à la liberté d'expression.</p> <p>Objectif spécifique 3: Sensibiliser les juges, les procureurs et les avocats aux normes du CdE et à la jurisprudence de la CEDH et renforcer leurs capacités en matière de liberté d'expression.</p> <p><u>Soutien aux autorités de régulation des médias</u></p> <p>Objectif spécifique 4: Renforcer l'indépendance et l'efficacité des instances de régulation de l'audiovisuel, conformément aux normes européennes.</p> <p><u>Formations pour les professionnels des médias</u></p> <p>Objectif spécifique 5: Promouvoir les droits et les responsabilités des journalistes et développer le professionnalisme, la responsabilité et le respect des règles déontologiques des journalistes en tenant compte de la jurisprudence de la CEDH et d'autres instruments juridiques du CdE.</p>

¹ Toute référence au Kosovo dans le présent texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Groupes cibles	Juges, procureurs, avocats, autorités de régulation des médias, médias de service public, journalistes et d'autres acteurs des médias
Bénéficiaires ultimes	Citoyens et la société au sens large
Résultats attendus	<p><u>Soutien au pouvoir judiciaire</u></p> <p>Résultat attendu 1: Augmentation du nombre de décisions internes reflétant l'application de l'article 10 et la jurisprudence de la CEDH ;</p> <p>Résultat attendu 2: Amélioration du programme de formation sur l'article 10 et la capacité des institutions nationales de formation en matière de liberté d'expression et des médias ;</p> <p>Résultat attendu 3: Etablissement d'un forum régional des professions juridiques qui se réunit régulièrement pour échanger des bonnes pratiques et s'apporter un soutien réciproque en vue de développer la jurisprudence nationale en conformité avec la jurisprudence de la CEDH en matière de questions liées aux médias, à savoir l'article 6, 8 et 10.</p> <p><u>Soutien aux autorités de régulation des médias</u></p> <p>Résultat attendu 4:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuation des études sur l'indépendance et l'efficacité des autorités de régulation à la demande des autorités nationales ; • Renforcement des capacités professionnelles des autorités de régulation et des employeurs ; • Développement de la coopération régionale entre les régulateurs; Echange de bonnes / mauvaises pratiques. <p><u>Formations pour les professionnels des médias</u></p> <p>Résultat attendu 5: Mise en place d'un dialogue structurel entre les acteurs des médias, les organes d'autorégulation, les juges, les politiciens, les parlementaires, la police et les défenseurs des droits de l'homme au niveau national et régional. Les acteurs des médias sont conscients de leurs devoirs et responsabilités et leurs capacités professionnelles sont renforcées.</p>
Activités principales	Réunions d'experts, évaluations, ateliers, formations et activités de sensibilisation, séminaires, tables rondes, forum régional et réseaux, le développement de programmes de formations, formation des formateurs, études, publications, opinions d'experts.

11.	Promouvoir la liberté d'expression en Tunisie
Bénéficiaire	Tunisie
Financement	Ministère norvégien des Affaires étrangères
Durée	36 mois (phase spécifique du projet à partir de décembre 2014 à juin 2016 suivie d'une deuxième phase à partir de juillet 2016 à décembre 2017)
Fonds total	€ 450 000
Objectif du projet	L'objectif global du projet consiste à promouvoir la liberté d'expression et d'information, l'indépendance des médias et l'accès du public aux informations en Tunisie.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un environnement juridique et institutionnel, plus propice au travail des journalistes et garantissant la liberté d'expression, l'indépendance des médias et l'accès du public aux informations, qui prend en compte les différences importantes entre la presse, la radio, la télévision et Internet, est mis en place ; - Promotion de l'indépendance et du fonctionnement efficace de l'organe de régulation audiovisuelle, y compris des ressources humaines et financières suffisantes ; conseil technique et formation des agents et du personnel en matière d'application efficace des lois, y compris de la législation secondaire ; - Initiation de la transition vers des médias de service public ; mise en place d'un système de gouvernance en vue de garantir l'indépendance, la transparence et la responsabilité des médias de service public. - Renforcement des capacités des journalistes à pratiquer un journalisme responsable et professionnel ; les journalistes et les professionnels des médias sont sensibilisés à leurs droits et responsabilités
Le projet est mis en œuvre après consultation des partenaires financiers et techniques à l'international	Autorités publiques (membres du parlement, ministères concernés, Autorité de régulation de l'audiovisuel (Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle - HAICA), écoles de journalisme en Tunisie, associations professionnelles de journalisme, organes d'autorégulation, ONG nationales de défense des droits de l'homme
Bénéficiaires impliqués dans le soutien au secteur médiatique tunisien	Membres du parlement, représentants des autorités publiques, membres de la HAICA (Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle), représentants et personnel des médias publics et privés, réseaux des journalistes citoyens, société civile.

Activités principales

Séminaires et tables rondes thématiques, analyse juridique et expertise, ateliers et sessions de formation.

12. Promouvoir la liberté d'expression et l'indépendance des médias

Bénéficiaire	Maroc
Financement	Ministère norvégien des Affaires étrangères
Durée	24 mois (janvier 2016 – décembre 2017)
Fonds total	€ 240 000
Bénéficiaires ultimes	Autorités publiques, professionnels des médias, société civile, le grand public
Résultats attendus	<p>Sensibilisation des journalistes des médias "traditionnels" et des nouveaux médias à leurs droits et responsabilités et renforcement de leurs capacités ;</p> <p>Les organes et les outils d'autorégulation des médias sont plus à même de surveiller et faire respecter les règles d'éthique en ligne ;</p> <p>Un environnement juridique et institutionnel garantissant la liberté d'expression, l'indépendance des médias, l'accès à l'information et les libertés sur internet renforcé et plus favorable au travail des journalistes ;</p> <p>Renforcement des capacités des autorités judiciaires et des organismes d'application de la loi en matière de respect et de protection de la liberté des médias.</p>